

Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2022

Le conseil municipal approuve par délibération:

- **L'annulation de la délibération du 30 juin 2022**

Par dérogation, l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales laisse aux communes de moins de 3 500 habitants le choix entre l'affichage, la publication papier et la publication électronique des actes réglementaires, **une de ces options exclut les deux autres.**

Par conséquent, le conseil municipal annule la délibération du 30 juin 2022 et délibère à nouveau sur le choix de publicité et n'en choisit qu'un seul.

- **L'épandage des digestats sur le territoire de la commune**

La SARL BIOGY soumise au régime de l'enregistrement pour une unité de méthanisation située à Etrun a déposé au bureau des installations classées de l'utilité publique et de l'environnement, un dossier pour l'extension du parcellaire d'épandage des digestats sur le territoire de la commune.

Le conseil a donné son accord.

- **Programme Local de l'Habitat 2022-2027**

Il identifie les enjeux en termes d'intervention sur le parc privé et sur le parc social des logements.

Le P.L.H proposé aboutit à un volume de production de 4 500 logements sur tout le territoire de la CALL. La commune de Gouy, membre de la CALL, n'est pas concernée par cet objectif mais doit approuver le projet du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

- **Attribution de compensation prévisionnelle 2022**

L'attribution de compensation (AC) est un mécanisme de neutralisation des transferts de produit fiscal entre les communes et la CALL. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour l'intercommunalité qui fixe une fiscalité professionnelle unique. L'AC de la commune pour l'année 2022 s'élève à 13.492,42 € en recette de fonctionnement.

Divers

- Monsieur le Maire a été désigné comme référent incendie et secours dans la commune.
- Etude de devis pour la fourniture et pose de clôture pour délimiter l'espace de la micro-crèche dans le jardin derrière les bâtiments
- Financement de l'activité piscine pour les enfants du RPI à Noeux-les-Mines suite à la fermeture de la piscine d'Hersin-Coupigny
- Etude de devis pour l'abattage et le dessouchage du cèdre sur la place du village. Les tempêtes successives l'ont fortement ébranché, il risque de d'abattre lors d'un prochain coup de vent.
- Etude de devis pour renouveler les tables de la salle associative, ainsi qu'un complément chaises.
- Investissement 2023: étude de voirie pour la réfection des voies communales.
- Eclairage public: étude pour couper l'éclairage public la nuit. Il faut équiper chaque armoire électrique d'un dispositif afin de déterminer l'horaire de coupure.
- Proposition de convention entre les communes environnantes pour le stockage de déchets dangereux à Hersin -Coupigny.
- Demande de devis pour obstruer les ouvertures du clocher afin d'empêcher les oiseaux d'y nicher.
- Présentation d'un spécimen de plaque de rue.
- Réflexion sur le choix d'un nom de la salle associative.
- Réflexion sur l'entretien du cimetière.